

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 5

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Vaud

L'âge de la retraite pour les fonctionnaires, selon qu'ils sont hommes ou femmes

Nous avions parlé, dans notre numéro de janvier, d'un des cas précis qui nous avait été signalé: celui d'une employée de secrétariat de l'administration vaudoise, à qui l'on a signifié qu'elle aurait à prendre sa retraite à l'âge légal dans le canton de Vaud, à savoir 60 ans. La personne en question ne se plaignait pas de ce fait, disant qu'elle avait le temps de se préparer à cette retraite, mais elle signalait que ces dernières années, à cause du plein emploi, l'on n'avait en général pas appliqué la loi et que les secrétaires restaient à leur poste jusqu'à l'âge de l'AVS en tout cas. Nous en avions conclu, qu'une fois de plus la récession touchait les femmes d'abord.

La Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud nous prie de publier une rectification:

Nous avions cité un certain article 22 du «Statut des fonctionnaires», ou c'était l'article 22 de la «Loi sur la caisse des pensions de l'Etat de Vaud». (Ma correspondante m'avait envoyé une photocopie de la page comprenant l'article 22, sans le titre... et ma mémoire m'a joué un tour!) Mea culpa donc! On me pardonnera, je l'espère cette erreur!

Le titre choisi semble faire allusion à la situation de l'ensemble des fonctionnaires vaudois. D'accord! Mea culpa, encore une fois. J'ai choisi un titre trop général pour un cas particulier!

Par contre, nous n'estimons pas avoir commis d'erreur quant au fond. Nous n'avions pas l'intention d'ouvrir le débat sur la différence de l'âge de la retraite, selon que l'on est homme ou femme (il faudrait avoir une fois le courage d'aborder cette question!), nous n'avions pas l'intention non plus de parler des différents âges de retraite selon les métiers, ce sont des problèmes connus et il est évident que certaines professions fatiguent davantage que d'autres et nécessitent une retraite différenciée.

Or, l'on nous reproche de ne pas avoir cité l'article 22 en entier et d'avoir tu le fait qu'un certain nombre de fonctionnaires (femmes ou hommes) doivent prendre leur retraite à certains âges fixés par la loi. L'alinéa A (de l'article 22) concerne les «assurées» (= les femmes): retraite obligatoire à 60 ans.

Les alinéas B et C concernent les exceptions, dans les professions: 70 ans pour les professeurs d'université, le procureur général, les préfets, les présidents de tribunal; 60 ans pour les instituteurs, fonctionnaires de police, le personnel gardien et le personnel soignant.

L'alinéa D concerne les autres «assurés» (= les hommes) pour qui la retraite est obligatoire à 65 ans.

Cela saute aux yeux que ce qui fait problème, ce n'est pas les différences entre professions (c'est pourquoi nous ne les avons pas citées), mais ces deux chiffres 60 (réservé aux femmes) et 65 ans; l'âge de la retraite ne coïncide pas — pour les femmes — avec celui de l'AVS, tandis que c'est le même pour leurs collègues masculins. Privilege des femmes femmes de pouvoir prendre leur retraite plus tôt, mais privilège bien dangereux, puisque, dans certains cas, il peut signifier difficultés financières!

— Merci tout de même à la SMF de nous avoir signalé nos erreurs.

Les JEANNE au théâtre de Boulimie

On s'écrasait à Boulimie, on avait ajouté des tabourets dans le couloir; quel que spectateurs avaient préféré être debout plutôt que de manquer ça! La réputation des JEANNE les avaient d'ailleurs précédées: elles ont joué plus de 500 fois, à Paris, en province, à Genève, à Fribourg... Elles sont trois; chacune a au moins 10 ans de planches derrière elle; elles ont créé ensemble ce spectacle, par mot, par réplique, par réplique, geste par geste; elles ont tout fait: dialogue, mise en scène, changement de personnages. Elles sont drôles, désopilantes, pleines d'esprit, d'humour, d'inventions.

J'ai souvent bien ri en voyant les caricatures se moquant de l'antiféminisme suisse ou masculin (Merci, René Merminod! Merci, André Paul!) Mais jamais je n'avais ri une heure trente durant: avec les

JEANNE, tour à tour mordantes ou tendres, violentes ou douces, tout de la condition féminine est évoqué: la vaisselle, le ménage, les courses, les mômes, le travail, le nom des femmes, la religion, la politique, les femmes célèbres... Ca pétille d'inventions, de changements de rôles: un bérêt basque, et l'on voit le père de famille provincial déçu de la naissance d'une fille; une jupe retroussée sur un short blanc et Jeanne devient un «mec» fier de sa virilité; une casquette et l'autre Jeanne mime un conducteur de bus; une perruque blonde, la voix douce et un peu traînante et l'on croirait voir Brigitte Bardot qui nous parle des bêtes phoques...

Mais cela ne se raconte pas, cela se voit. (Si vous allez à Paris, cherchez à leur voir: aux «Blancs Manteaux» sauf erreur!)

Les femmes dans le cinéma suisse

Du 13 au 27 mai, à Renens, on pourra voir plus de trente films suisses, pour peu qu'on aille à toutes les séances, en fin d'après-midi et le soir. Ces films seront projetés au cinéma Corso, ainsi qu'au Centre de rencontre et d'animation, à la rue de la Source. Des débats auront lieu chaque jour, sur le thème choisi; d'une part: les femmes travaillant à la réalisation de films ou dans le cinéma suisse (des séances de discussions sont prévues pour les écoles avec des femmes cinéastes, un script, monteur, maquilleuse, une mixeuse, une animatrice, ainsi qu'un scénariste); d'autre part, les femmes telles que le cinéma suisse les représente.

A l'affiche, tant de noms qu'il est impossible de les citer tous; en voici quelques-uns au hasard: Ernest Anserge, Alain Tanner, Jacqueline Veuve, Yersin, Sandoz, Lanz, etc.

Disons encore qu'il y aura une carte à Fr. 20 — valable pour toute la quinzaine: toutes les places (pour ceux qui n'auront pas de cartes) seront vendues à Fr. 5.

ADF, Assemblée générale au groupe de Lausanne

Le 31 mars dernier, à la Maison de la Femme, l'ADF approuvait rapports et comptes de l'année écoulée, puis élistait une présidente: Mme Doris Cohen-Dumani, ainsi que 5 nouveaux membres de comité: Mmes Caffari, Héritier, Langelotti, Lempen et Vuilleminaz. Après la partie administrative, 5 conseillères communales (Législatif lausannois) parlaient à tour de rôle d'un sujet qui les avait intéressées pendant la dernière législature.

Mme Charlotte Muret fit un tour d'horizon des préoccupations des femmes lorsqu'elles font partie d'un conseil législatif, préoccupations aussi diverses et variées que celles de la communauté toute entière, qui se traduisent dans leurs interventions, motions, ou questions. Jacqueline Maurer, qui est l'une des représentantes du législatif, explique le fonctionnement de ce bureau. Marianne Héritier, fit à la fois une profession de foi de son rôle de femme politique et un appel aux femmes afin qu'elles acceptent de s'engager. Gabrielle Lomazzi, dernière venue au Conseil communal, fit part de ses premières expériences à la commission chargée de l'étude de la nouvelle organisation de l'enseignement primaire lausannois.

Pas de parti politique mis en avant, mais des sujets intéressants, dans un esprit de réelle collaboration, esprit qui a toujours régné au sein du comité de l'ADF, groupe de Lausanne, et qui ne manquera pas de se perpétuer dans tout le travail projeté par la nouvelle équipe, à qui nous faisons tous nos vœux.

Simone Chapuis

Yverdon

150^e Anniversaire Pestalozzi

Exposition dès le 14 mai.

Conférence, spectacle, etc.

Une Genevoise couronnée à Lausanne

Le Prix Georges Nicole, fondé en 1969 pour faire connaître de nouveaux auteurs a choisi, cette année, de récompenser Catherine Safonoff, pour son roman «La part d'Esmé».

Le jury était composé de Nicolas Bouvier, Dominique Burnat, Corinna Bille, Maurice Chappaz, Jacques Chessex, Anne-Lise Grobety, Jean-Pierre Monnier et Alexandre Voisard.

Le Prix Georges Nicole a couronné les œuvres de jeunes auteurs qui ont tenu leurs promesses: A.-L. Grobety et D. Burnat (membres du jury actuel), ainsi que Marie-José Piguet et Jean-Marc Lohy. Tous nos vœux à Catherine Safonoff, nous nous réjouissons de lire son livre.

Le Lyceum-Club annonce:

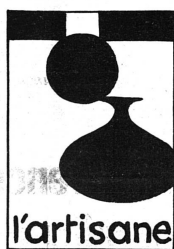
Vendredi 20 mai, à 17 h.:

Causerie de Simone EBERHARD: «La civilisation de l'image».

Vendredi 3 juin, à 17 h.:

Causerie d'Alexandre de WALDKIRCH: «Chypre, île d'Aphrodite».

Genève



Groupe d'artistes de Genève et environs

vous invite à son exposition à la Salle communale de Carigny du 17 au 30 mai 1977

Solidarité entre femmes: un éventail d'actions lancées à Genève

Femmes battues, n'ayant personne à qui se confier: à Genève aussi il se passe quelque chose. Un groupe de femmes, décidées à dire tout haut ce qui se passe à l'intérieur des maisons, quelle que soit la place qu'occupe sur l'échelle sociale, a lancé l'action «SOS femmes battues». Elles sont quelques-unes qui ont vécu la condition de femmes battues et qui s'en sont sorties en luttant toutes seules. Elles veulent rencontrer des femmes battues pour les écouter, les conseiller et les dépanner en cas de besoin. Pour l'instant, une permanence est assurée tous les jours, à des heures qui peuvent varier, car les femmes qui se relaient au bout du fil sont aussi des mères et des travailleuses: 022 - 31 38 97, Terre des femmes, Genève Piret, 3, av. Weber, Genève.

En effet, «SOS femmes battues» est une parmi d'autres actions qui se développent à l'intérieur du mouvement «Terre des femmes», un mouvement de solidarité entre femmes, qui s'est créé à Genève au début de l'année. A son origine, une Genevoise indignée, Geneviève Piret, mère de deux enfants, qui a réussi, toute seule, à faire sortir de prison une mère ayant trois enfants à sa charge. Il s'agissait d'une femme de 32 ans qui avait commis un hold-up dans une banque de Saint-Etienne (France), armée d'un pistolet d'alarme et avec l'aide de sa fillelette de 11 ans. Cette infraction, elle l'avait commise, alors qu'elle se trouvait sans travail, criblée de dettes et abandonnée par son ami.

Depuis lors, d'autres femmes se rejoignent à Genève, dans le but d'intervenir en faveur des femmes, sur la base de leur expérience personnelle, lorsque les services sociaux demeurent impuissants.

Des femmes matraquées par la police

Les émeutes qui se sont produites à Moutier ont déjà suscité beaucoup de commentaires. Nous ne nous appliquons pas, ici, à décrire les causes ni les conséquences de ces spectacles de rues qui sèment l'épouvante dans une ville.

Nous nous proposons uniquement de rapporter les témoignages de dix femmes afin de démontrer que, dans des circonstances particulières, femmes et hommes subissent le même sort, sans distinction de sexe, d'âge, de résistance physique et nerveuse.

Selon les témoins, l'humiliation infligée aux femmes fut pire que les sévices lorsqu'elles furent soumises à la fouille grotesque des soudards leur tâtant la poitrine.

Les circonstances

Dans la nuit du 7 septembre 1975, date du dernier plébiscite, des autonomistes étaient réunis à l'Hôtel de la Gare, lieu privilégié de leurs rencontres. Parmi eux, le personnel de service, des curieux, des gens de passage.

Des émeutes d'une rare violence avaient eu lieu en ville. La police et les grenadiers tentaient de disperser les attroupements. Vers deux heures du matin, la police procéda à une perquisition de l'établissement en question. La maison fut encerclée par les forces de l'ordre: impossible de fuir. Hommes, femmes — sommelières et journalistes faisant leur travail — furent arrêtés et emmenés, tous malmenés.

Dix femmes racontent...

Nous pourrions rapporter 50 ou 60 témoignages d'hommes et de femmes. Tous se ressemblent. Nous condons en un seul, les récits de dix femmes pour éviter les répétitions.

«Des gaz lacrimogènes pénétraient dans l'hôtel par les fenêtres brisées et la porte ouverte. Nous ne pouvions plus respirer. Les grenadiers entrèrent. Nous nous sommes réfugiées dans les chambres. Les portes que nous avions fermées à clé furent enfoncées. D'autres filles ouvrirent la porte de leur chambre avant qu'elle ne soit démolie. Les gaz ne cessaient de se répandre; nous ne pouvions plus respirer.»

«Tout le monde avait les mains sur la tête, il y avait un grenadier entre chacun

de nous. L'un d'eux m'a tordu les bras derrière le dos, je ne pouvais plus marcher, j'avais mal. Un jeune homme a essayé de m'aider, il s'est fait tabasser. J'ai pris mon foulard dans ma poche, on m'en a arraché et jeté à terre. En arrivant près des fourgons, un grenadier m'a tordu les bras dans le dos et un autre me fouillait en me soulevant mon pull et en mettant ses mains sous mes vêtements. Ensuite, on m'a jetée à terre, en me criant: «A mes pieds, bâtarde de Béguelin!»

«Quand une amie m'a reconnue, elle me fit un signe et elle reçut un coup de pied. Les coups de matraque pleuvaient dès que nous bougions. Il faut dire qu'on nous avait tous jetés sur le sol où des cendres chaudes finissaient de se consumer: un mélange de sciure et de benzène. Les gens criaient, les femmes pleuraient, nous étions l'un sur l'autre.»

«Deux filles recevaient des coups de matraque; l'une a perdu deux dents, l'autre saignait partout. J'ai levé les bras pour me protéger le visage, alors j'ai reçu un coup de matraque sur la poitrine et un autre au dos.»

«Les grenadiers m'ont fouillée en passant leur mains sur et sous mon pull. Ils m'ont traînée par les cheveux comme beaucoup d'autres. Je n'ai reconnu aucun policier, ils parlaient en allemand. Je ne voulais pas me coucher sur la route comme les autres, alors j'ai été battue plus fort.»

«Ils nous ont sortis un à un de l'hôtel. Dehors, il y avait eu un feu; nous avons été jetés sur les braises à coup de matraque. Les grenadiers criaient: «C'est vous qui avez mis le feu, éteignez-le avec votre corps!» Nous sommes restés là durant 20 minutes environ, puis on nous a entassés dans le panier à salade, poussés à coup de pieds quand nous ne marchions pas assez vite. Au tribunal, nous étions 120 dans une petite salle; nous avons attendu cinq heures avant l'interrogatoire.»

«J'étais tombée à côté d'un fumigène et j'ai vu un coup de matraque derrière la tête. Les grenadiers m'ont fouillée de façon horrible en me mettant les mains sous mon chemisier. Des civils nous ont injuriés quand nous descendions du fourgon. Ils incitaient la police à nous battre. C'était des Sangliers. J'avais des bleus partout.»

A.-M. Steullet

Un Service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires

Le Grand Conseil genevois vient de voter, à l'unanimité, une loi instituant un Service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires.

A partir de l'année prochaine, les mères divorcées ayant des enfants à charge pourront s'adresser à un bureau qui les aidera à recouvrer les pensions alimentaires qui leur sont dues, au cas où leur conjoint ne s'acquitterait pas de son obligation d'entretien découlant du jugement de divorce.

Lorsqu'il s'agit de pensions dues à des enfants, l'Etat pourra avancer la somme sans autre formalité, la limitant toutefois à 300 ou 400 francs.

Il aura fallu plus de dix ans d'efforts pour en arriver là.

B.d.v.w.

L'Association Suisse des Infirmières Diplômées (ASID) et l'Ecole d'infirmières du Bon-Secours ont organisé une étude commune, basée sur des questionnaires envoyés à des institutions et des infirmières, pour déterminer à quel point une formation continue du personnel infirmier est nécessaire.

Miles M. Duvalid et Y. Hentsch ont expliqué au cours d'une intéressante conférence de presse combien les cours actuels d'éducation permanente sont insuffisants et devraient être organisés sur des bases différentes.

Les infirmières questionnées ont toutes exprimé le besoin d'améliorer leurs compétences plus sur le plan des relations humaines que celui des soins infirmiers où elles sont remarquablement formées. C'est le «savoir-être» plus que le «savoir-faire» qui prime: mieux comprendre pour mieux aider les vieillards, les malades mentaux, les mourants.

A.-M. L.

Anne-Marie Ley

Neuchâtel

Les élections au Grand Conseil

Pour les citoyennes neuchâteloises, aucun motif de pavoiser ! De sept le nombre de leurs députées au Grand Conseil passe à neuf. Ce n'est pas un succès. Ce n'est pas davantage un triomphe. Il y a stabilité, un statu quo plutôt inquiétant, révélateur d'un désintérêt que frôle la passivité.

Des sept députées de la législature antérieure, deux sont rayées : l'une, socialiste, ne se représentait pas, l'autre, radicale, n'a pas été élue, ce que nous regrettons vivement en raison de ses qualités très valables. Ce sont donc quatre nouvelles qui vont faire leur entrée au Grand Conseil.

On m'objectera peut-être qu'une augmentation de 2 sur sept n'est pas si mal puisqu'elle correspond à un gain de 28,6%. Mais il faut réaliser que c'est le point de départ qui pèche, car 7 femmes en présence de 108 hommes au législatif cantonal, c'est plus que médiocre pour représenter une population féminine supérieure à la population masculine.

Voyons plus en détail les raisons qui motivent notre désenchantement. En liste, 294 candidats et candidates, dont 48 femmes, soit 16,66% du total. Sortent 115 élus et élus, pour lesquels 9 femmes seulement. Proportion 7,7%, ce qui revient à dire que moins d'une candidate sur cinq a passé la rampe. Chez les hommes, le rapport élus/candidates atteint 43%, autrement dit un peu moins d'un candidat sur deux a été élu — parallèle assez suggestif pour souligner l'écart, selon le sexe, entre sortants et récalcés.

Poursuivons cette analyse en pénétrant dans les districts :

District de Neuchâtel :
4 femmes élues sur 14 candidates.

District de Boudry :
2 femmes élues sur 10 candidates.

District Val-de-Ruz :
1 femme élue sur 2 candidates.

District Val-de-Travers :
0 femme élue sur 3 candidates.

District La Chaux-de-Fonds :
2 femmes élues sur 18 candidates.

District du Locle :
0 femme élue sur 1 candidate.

Les Montagnes neuchâteloises (Locle et Chaux-de-Fonds), districts à forte densité industrielle, n'envoient au Grand Conseil que deux femmes (une socialiste et une poète) sur leurs 19 candidates, tandis que Neuchâtel et environs, région mi-citadine, mi-rurale, en élit 4 sur 14. Le Val-de-Ruz, qui groupe près d'une dizaine de communes agricoles autour du centre horloger de Fontainemelon, décroche une élue sur deux candidates. Le Val-de-Travers, qui s'est fait bruyamment connaître en 1976 par le conflit Dubied à Couvet, qui mit en émoi toute la population, noircit abondamment les colonnes de la presse suisse, fit vibrer les ondes de la radio, illustra la TV et fut couragement appuyé par les ouvrières de la fabrique — ce district avait en liste trois candida-

tes seulement, mais aucune n'a obtenu le nombre suffisant de suffrages pour être élue. Reste le district de Boudry, avec ses vignes et son littoral enchanteur, qui ne s'en tire pas trop mal avec deux élues sur 10 candidates.

Cette juxtaposition des résultats par district nous amène à confirmer la réflexion qui terminait notre rapport sur les élections municipales de 1976 (cf. *Femmes Suisses* de février 1977) à savoir que la campagne pourrait être sur le point de supplanter la ville dans la réalisation des droits égaux pour les deux sexes. Il est très regrettable que l'issue des élections cantonales fournisse un nouvel argument à cette conclusion.



La répartition des neuf sièges acquis selon les partis mérite aussi mention. Dans son ancienne composition, la députation féminine au Grand Conseil se composait de 4 socialistes, 1 radicale, 1 libérale et 1 poète. La députation nouvellement élue compte 6 socialistes, 1 radicale, 1 libérale et 1 poète. Le gain de deux mandats revient donc au Parti socialiste, obtenu dans le district de Boudry. La perte d'un mandat féminin par le Parti radical a été compensée par le gain, très intéressant, d'une autre candidate, Mme May Droz-Bille, présidente de l'Union des Paysannes — un fait qui renforce encore notre appréciation sur l'importance des milieux ruraux. La Chaux-de-Fonds se contente de déléguer une socialiste et une poète — résultat décevant pour la métropole horlogère. Les Indépendants ne présentaient de candidats qu'à La Chaux-de-Fonds — une liste de 21 personnes dont six femmes dont aucune élue. Aucune élue non plus des trois candidates radicales ni des deux libérales.

Qu'en déduire ? Sinon qu'ici et plus particulièrement dans les partis de droite, un antiféminisme borné se manifeste, barrant la route à l'épanouissement d'une collégialité mixte très souhaitable, qui serait enrichissante à tous égards si les suggestions et vœux des citoyennes étaient pris en considération par les nantis du sexe fort. Mais on se contente de faire du sur-place, alors que le chômage invite à la réflexion et à la coopération.

Les élus sont, par ordre alphabétique : Abplanalp Emmie, soc. anc., assistante sociale ; Corswant Marcelle, pop. anc., professeur ; Deneyts Heidi, soc. anc., professeur ; Droz-Bille May, rad. nouv., mère de famille, paysanne, présidente de l'Union des Paysannes ; Gygas Monique, soc. nouv., mère de famille, photographe ; Ingold Marie-France, soc. nouv., institutrice, mère de famille ; Pointet Marlyse, soc. nouv., mère de famille ; Robert Janine, lib. anc., juriste ; Stauffer-Groberty Anne-Lise, soc. anc., mère de famille, écrivain.

Jy H-D.

Une initiative intéressante

Les Unions chrétiennes féminines neuchâteloises annoncent qu'elles organisent, pour le mois de décembre 1977, un cours de « conduite de réunion » qui sera animé par M. Louis Schorderet, psycho-sociologue de Dijon. Il se fera en trois journées successives, les 7, 8 et 9 décembre et se tiendra à Betigny s/- Glane, non loin de Fribourg. Ce cours, mixte, est destiné à des personnes qui s'intéressent au travail d'animation au sein d'un comité ou d'un groupe, ou désireuses de surmonter leurs difficultés afin d'être efficaces et de pouvoir approfondir les problèmes de contact à l'intérieur d'une petite collectivité. Le prix de participation est assez élevé, 250 francs par personne, couvrant logis et pension. Mais il est possible que, sur l'intervention de l'AGEB (Communauté de travail pour l'éducation des adultes), Pro Helvetia accorde une subvention qui permettrait de ramener le coût à Fr. 150.—. Le nombre des participants autorisé étant très limité, il ne nous appartient pas d'inviter à la suite, mais cette initiative vaut la peine d'être mentionnée.

Jy H-D.

L'Association genevoise pour les droits de la femme

L'Association genevoise de femmes universitaires

Le Club de Genève de femmes de carrières libérales et commerciales

L'Union des femmes

Le Centre de liaison des Associations féminines genevoises

organisent une

Conférence publique

suivie d'une discussion

le mardi 24 mai 1977,
à 20 h. 30
au Muséum d'histoire naturelle,
1, route de Malagnou

LES CAISSES-MALADIE
ET LA RÉVISION
DE LA LOI
SUR LES ASSURANCES
MALADIE ET ACCIDENTS
(LAMA)

Orateurs :

Mme Danielle BRIDEL
Chef de la Division
de l'assurance-maladie
à l'Office fédéral
des assurances sociales

M. Roger DUVOISIN
Président
de la Fédération romande
des caisses-maladie

M. le Dr André GAUTIER
Conseiller national

ENTRÉE LIBRE

Les femmes battues et le droit

Les femmes victimes de sévices de la part de leur conjoint peuvent recourir à différentes mesures prévues par le droit suisse. La plus simple, c'est de prendre une demeure séparée. Ce qui est possible sans aucune formalité ni intervention du juge, pour autant que la santé de la victime soit gravement menacée par la vie en commun (art. 170 du Code civil suisse). Et l'interprétation de cet article est très large en Suisse, précise une juriste connaissant bien la pratique du droit de famille, Mme Claire Rihs. Pourtant, dès que des intérêts financiers sont en jeu, par exemple, lorsque l'épouse lésée ne possède pas son indépendance économique, il faut alors mettre en marche l'appareil judiciaire. A ce moment l'épouse, ayant justifié que la vie commune n'est, pour l'instant du moins, plus supportable, peut demander au juge d'intervenir : celui-ci va fixer l'étendue de la pension que le mari est tenu de verser à son épouse, temporairement séparée de lui, sur la base du devoir d'entretien qu'il a vis-à-vis d'elle en raison du mariage.

Une autre possibilité, c'est que l'épouse lésée demande au juge de prendre des mesures de sauvegarde de l'union conjugale (art. 169 CCS). Des mesures assez inopérantes, estime Mme Rihs, car le juge essaiera de convaincre le mari d'être « plus gentil » à l'avenir ou déferera les époux aux soins d'un conseiller conjugal. Dès lors qu'on fait intervenir d'emblée le juge, il y a lieu de penser que le mariage est déjà bien malade !

Sur le plan pénal, l'épouse victime de voies de fait, des lésions qui ne laissent pas ou peu de traces, comme un œil au beurre noir, par exemple, est en droit de porter plainte (art. 126 du Code pénal suisse). Si les coups qui lui sont infligés ont laissé des traces plus marquées, il s'agit alors de lésions corporelles simples, qui ne sont punissables que sur plainte, le mari risquant toutefois l'emprisonnement. Enfin, les lésions infligées par le poison, une arme ou un instrument dangereux sont punissables d'office, de même que les lésions corporelles graves, le mari brutal écopant alors de 6 mois d'emprisonnement au minimum (art. 122 et 123 CPS).

Plus radicalement enfin, l'épouse peut demander le divorce pour cause d'attentat à sa vie, de sévices ou d'injures graves (art. 138 CCS).

A.-M. L.

Manifestations 1977

7 mai	Assemblée des délégués de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés, à Bâle.
7/8 mai	Assemblée des déléguées de l'Association suisse pour les droits de la femme, à Montreux.
10/11 mai	Assemblée annuelle de la Société d'utilité publique des femmes suisses, à Aarau.
12 mai	Assemblée générale de la Ligue suisse des femmes catholiques, à Soleure.
13/14 mai	Assemblée des déléguées de la Fédération suisse des femmes protestantes, à Bienne.
14 mai	Assemblée générale de l'Union suisse des professionnels de danse et de gymnastique, à Zurich.
14/15 mai	Assemblée des déléguées de l'Union suisse des groupes féminins du Parti radical-démocratique, à Lugano.
14/15 mai	Assemblée des déléguées du Club suisse des femmes alpinistes, à Bulle.
16/17 mai	Assemblée des déléguées de l'Association suisse des sages-femmes, à Locarno.
6/7 juin	Centenaire des « Amies de la Jeune Fille », à Genève.
11/12 juin	Assemblée générale des Clubs soroptimistes de Suisse, à Bâle.
12/13 juin	Assemblée des déléguées de la Fédération suisse de la WIZO, à Zurich.
17 juin	Assemblée des déléguées de l'Union féminine Coop suisse, à Lucerne.
5 septembre	50e anniversaire des Unions chrétiennes féminines suisses, à Berne.

Nécrologie

Mme Marie PASSELLO

Il est bon que notre journal rappelle le souvenir d'une femme qui fut aussi une pionnière du féminisme à Genève. Son sens de la justice et sa foi chrétienne l'avaient entraînée sur les traces d'Emilie Gourd. Elle avait donné à ce combat son adhésion totale. Dans les dernières années de sa vie, elle aimait évoquer ses quêtes de signatures, recueillies dans l'enthousiasme et avec l'appui de son époux, ce qui était un fait remarquable pour ce temps-là. Mme Passello avait joué un rôle important dans l'enseignement primaire genevois, puis retraitée, elle vivait dans le calme et la méditation. De temps à autre, elle évoquait le souvenir d'un petit élève, ou tel ou tel grand professeur de pédagogie, son visage alors s'anima, elle retrouvait toute sa vivacité d'autrefois et l'on sentait combien elle avait aimé les enfants et ceux qui les enseignaient. Son état de santé précaire n'avait en rien éteint son intelligence et son sens critique. Elle regrettait parfois d'être née trop tôt et de n'avoir pu jouir des libertés qui sont celles des femmes d'aujourd'hui. Pourtant elle se souciait de la crise que traverse la famille à l'époque actuelle, elle-même avait eu le privilège de connaître une atmosphère familiale très exceptionnelle. Entourée de la fidèle affection des siens, elle s'est éteinte à la fin de l'hiver. Nous ne sommes pas prêtes d'oublier l'exemple de cette femme si brillamment douée : jusqu'à la veille de sa mort elle s'est efforcée de maintenir en elle les dons qu'elle avait reçus : le goût de la réflexion et de la recherche intellectuelle et spirituelle.

M. Lechner

A la radio...

Sur le deuxième programme, *Réalités*, le lundi de 14 à 16h., commencera au mois de mai une série d'émissions enregistrées avec Hepzibah Menuhin : « La femme devant son destin ».

On continuera d'apprendre quelque chose avec Yvette Jaggi et ses « Réalités économiques ».

Le 9 mai, *Réalités* présentera la synthèse des journées ADF de Montreux, où se trouvent réunies Emilie Lieberherr, Yvette Jaggi et Gisèle Halimi.

Toujours le 9 mai : en avant-première, le 5ème congrès international des services d'aide familiale (congrès qui a lieu du 16 au 19 mai, à Montreux également).

Assemblée générale du centre de liaison genevois

Après l'année de la femme, 1976 a été une année d'approfondissement et de réflexion. Année d'étude dans tous les milieux féminins, à l'occasion de la procédure de consultation sur le nouveau droit matrimonial : une séance d'information et de discussion a été organisée dans le cadre de la réunion des présidentes du centre. Puis une conférence publique s'est tenue avec, comme orateurs, Me E. Kammacher et Me G. Petitpierre, membres tous deux de la commission fédérale chargée d'élaborer l'avant-projet de loi. Cette conférence était organisée par l'association pour les droits de la femme et le centre de liaison. D'autre part, un large travail d'information s'est poursuivi dans plusieurs associations du centre.

La commission juridique a étudié, également, un avant-projet de loi sur le droit d'asile en Suisse, sur le séjour et l'établissement des étrangers en Suisse et le nouveau droit de filiation.

Donnant suite aux propositions de l'Alliance de sociétés féminines suisses, le centre a accepté la gestion des groupes d'orientation personnelle qui fonctionnent depuis 18 mois avec l'aide de deux animatrices. Ces groupes ont pour but de faire prendre conscience aux femmes de leur situation, de leurs aptitudes, de leurs intérêts et de leurs possibilités réelles afin de trouver une solution personnelle à leur avenir. Un autre groupe, indépendant du centre, CORREF, est en voie de formation et tend à la réinsertion professionnelle de la femme ; il s'inscrit dans le cadre de l'éducation permanente des adultes.

Mme H. Chervet, déléguée du centre pendant 4 ans au comité de l'Alliance, ne désire pas renouveler son mandat. L'Assemblée a proposé, pour la remplacer, la candidature de Mme Janine de Boccador lors de l'assemblée des délégués de l'Alliance du 29 avril 1977.

Le centre est représenté à la fédération romande des consommatrices par Mme H. Chervet, à l'association des Vernetts d'Arve par Mme G. Maire, au comité du journal Femmes Suisses par Mme O. Mentha, à la Fondation officielle de la jeunesse par Mme M.-L. Wahl.

D'autre part, le centre compte, parmi ses membres, 5 femmes conseillères municipales, députées au Grand Conseil et conseillère nationale.

Le centre a reçu, au cours de cette assemblée, deux nouvelles associations-membres et trois nouveaux membres individuels. Ce qui porte le nombre de ses membres à 39 associations, 39 membres individuels et 15 membres du comité.

Mme Chambordion a rappelé la mémoire de Mme Lily Rueff, décédée au début de 1977. Mme Rueff était présidente du groupe chênôis d'éducation nationale, fondé au début de ce siècle par Mme Gauthier pour former les femmes à l'action civique et à l'obtention des droits civiques.

R. Chambordion-Junod
présidente